

**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana – Fandrosoana*  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE (MINAGRI)

---

**Programme de Promotion des Revenus Ruraux (PPRR)**

**ARTICLE**

Rédaction: Christelle Lamouche

ISTOM, Ecole d'Agro-développement International

Mai, 2011

**Etude de cas : Une Organisation Paysanne (OP) de la Coopérative Mitsinjo, l'OP FITAMA.  
Commune d'Anivorano- Est, District de Brickaville**

**MADAGASCAR**

*L'OP FITAMA fait partie des Organisations Paysannes qui bénéficient de l'appui du Programme de Promotion des Revenus Ruraux (PPRR). De par leur création récente, ces différentes OP montrent encore quelques faiblesses tant au niveau de leur organisation interne que de leur connaissances des techniques de production culturales. Pour y remédier, les techniciens du PPRR effectuent un suivi régulier auprès des groupements afin d'appuyer leurs initiatives.*

## Contexte

De nombreuses Organisations Paysannes (OP) se sont dessinées ces dernières années dans le paysage agricole de la Commune d'Anivorano Est, Région Atsinanana. La majorité de ces organisations sont membres de la Coopérative Mitsinjo que le PPRR appuie dans le cadre de son intervention au sein du pôle de développement de Rianila.

Depuis sa création en 2009, le nombre d'Organisations Paysannes (OP) adhérant à cette coopérative est en constante augmentation.

En juillet 2011, on dénombrait 28 OP dispersées dans les sept Fokotany<sup>1</sup> de la commune, représentant un total de **427 producteurs bénéficiaires** dans l'ensemble de la commune. Un conseiller agricole et un socio-organisateur du PPRR travaillent respectivement avec les OP sur les techniques culturales, l'organisation et la dynamique interne du groupement.

## Brève présentation de l'OP FITAMA

Marcel Razanakoto, le président de l'OP, nous explique que FITAMA est le sigle de « **F**Ikambanan' ny**T**Antsaha **MA**vitrika », ce qui signifie en malgache «Organisation de Paysans Dynamiques». Ce nom a été donné par les paysans du hameau de Sahatsindra lors de la création du groupement en 2003. Ce hameau se situe sur la route entre Brickaville et Anivorano-Est, le chef-lieu de commune. Il bénéficie ainsi d'un enclavement moindre par rapport à d'autres Fokotany de la commune.

L'OP gère de façon collective les cultures de **riz**, de **curcuma**, les pieds de **litchi**, le **maïs** et les **produits maraîchers** comme les haricots ou le piment.

Au sein de ce Fokotany, on retrouve une grande diversité d'arbres fruitiers (cocotiers, orangers, ramboutans, pommes cannelles,...), des cultures de rente (caféiers, girofliers,...) et d'autres cultures vivrières (manioc, maïs,...). Pour ces autres cultures, les producteurs s'organisent individuellement, en fonction des stratégies du ménage.

L'OP FITAMA a été créée pour répondre aux besoins des producteurs et notamment, faciliter l'accès à de nouveaux débouchés commerciaux et dispenser des formations sur les techniques culturales.

### OP FITAMA :

#### Fokotany d'Antseranambe Hameau de Sahatsindra

Distance avec Anivorano- Est

- 7 km par la route
- 4 km par le chemin de fer

En juin 2011 :

- **12 membres**
- 6 ménages différents dont 4 de la même famille

#### Principales cultures :

- 6 ha de rizière
- 300 pieds de litchi
- 1,5 ha de curcuma

<sup>1</sup> Premier niveau de segmentation des administrations malgaches, correspondant au regroupement des hameaux.

Dans ce contexte, le conseiller agricole du PPRR assure des formations aux producteurs membres sur les itinéraires techniques améliorés. La méthode choisie par le PPRR pour transmettre ces connaissances est d'utiliser le concept des « champs-écoles ».

## Méthode des champs écoles

Les champs-écoles ont pour objectif de **transmettre des techniques culturales** modernes à une population importante de paysans.

Pour cela, des formations sur une parcelle spécifique sont dispensées dans un premier temps, par Eymar, le conseiller agricole du PPRR. Celles-ci sont ensuite faites par les personnes ayant assisté à la formation à plus de 75%. En effet, ces personnes se voient décerner un certificat leur permettant de devenir à leur tour formateur pour une culture donnée.

Le propriétaire de la parcelle utilisée pour les champs-écoles est appelé l'abritant. Il choisit volontairement de dédier une partie de ces terres à cette formation. Les semences, le matériel et les engrais nécessaires sont financés par le PPRR.

Depuis début 2011, le système de champs écoles a été adopté par le PPRR afin de répondre aux besoins de mise en pratique des théories enseignées. Ainsi, les producteurs ont l'opportunité d'évaluer les résultats des pratiques culturales améliorées par eux-mêmes.

Comme l'affirme Jean-Paul RAKOTOARISOA, membre de l'OP : « ces formations me permettent d'avoir toutes les connaissances nécessaires pour reproduire les techniques enseignées sur ma parcelle ». Une demi-journée par semaine est dédiée à cette formation sur une culture de saison. Pour chaque culture, les différentes thématiques sont abordées comme la conduite de l'irrigation ou la gestion de la fertilisation.



Première partie de la formation « champs-écoles » :  
observation de la parcelle

En juin 2011, on dénombrait dans la commune d'Anivorano- Est, 8 abritants, 64 paysans adoptants, soit au total **72 bénéficiaires**.

Les différentes cultures prévues ou en cours de formation sont le riz, le maïs, le curcuma et les produits maraîchers dont le haricot. Le conseiller agricole travaille actuellement avec des membres de l'OP FITAMA sur un champs-école de la culture de riz en **Système de Riziculture Intensive (SRI)**.

## Une nécessité de s'organiser...

Aujourd'hui, cette méthode est applicable avec des **groupements actifs et organisés**. C'est pour cela qu'il est nécessaire de coupler cette méthode à d'autres types d'interventions dont le fonctionnement interne du groupement.

Cette fonction est aussi bien assurée par la socio-organisatrice que le conseiller agricole, tous deux présents sur place.

De leur côté, les producteurs membres ont conscience de la nécessité de se regrouper afin d'assurer une bonne dynamique de groupe.

Le Président de l'OP nous en parle : « Nous avons conçu ensemble notre règlement intérieur et c'est au fur et à mesure que nous avons amélioré les règles de notre groupement. Pour cela, on effectue une **réunion hebdomadaire**, le mercredi après-midi ». A cette occasion, l'ensemble des membres se retrouve pour traiter des questions clés relatives au fonctionnement du groupement.

Les techniciens du PPRR assistent régulièrement à la réunion. En effet, la présence régulière d'un technicien à ces réunions hebdomadaires permet de suivre les activités du groupement, d'établir une relation de confiance et de répondre aux questionnements du groupement.

Eymar, le conseiller agricole affirme que « nous savons qu'ils vont se regrouper ce jour-là et j'organise mon planning afin de pouvoir y assister le plus régulièrement possible. C'est comme ça que nous avons construit le calendrier cultural annuel de l'OP. De mon côté, je peux préparer des formations en fonction des cultures visées par l'OP ».

Afin de répondre aux objectifs de l'OP, un **programme** journalier est conçu collectivement. Voici ci-dessous, le programme qui a été réalisé par l'OP pour le mois de Mai 2011.

**Tableau 1: Programme hebdomadaire des activités de l'OP FITAMA**

<b>Lundi matin</b>	Litchi
<b>Mardi matin</b>	Maïs
<b>Mercredi matin</b>	Maraîchage
<b>Mercredi après-midi</b>	Réunion de l'OP /FFS
<b>Jeudi après-midi</b>	Haricot
<b>Vendredi matin</b>	Autre(s) activité(s)
<b>Samedi matin</b>	Préparation du fumier
<b>Dimanche matin</b>	Riz

Un des membres nous raconte : « Chaque membre doit travailler individuellement sur sa parcelle, mais avoir un **programme collectif**, nous permet d'avoir le même rythme d'avancement et de rencontrer les difficultés en même temps. Ca nous permet aussi de se donner des objectifs communs et de nous motiver mutuellement à continuer nos efforts. »

### **Une organisation interne assurant la pérennité de l'OP**

La pérennité de l'OP repose en grande partie, sur sa capacité financière et notamment, sa capacité à dégager un fonds de roulement positif.

Ainsi, les membres de l'OP FITAMA nous ont raconté les différentes stratégies pour **obtenir un fonds de roulement positif pour l'OP tout en garantissant les intérêts de chacun**.

Depuis 2005, un **système d'entraide** pour les travaux agricoles a été mis en place : lorsqu'un membre nécessite d'effectuer des travaux intensifs en main d'œuvre sur sa parcelle, celui-ci fait appel aux autres membres de l'OP. Le propriétaire du terrain paie les membres pour ce service, mais reverse aussi une partie dans la caisse de l'OP. Cela permet d'alimenter la caisse de l'OP et en même temps, palier aux problèmes d'augmentation du prix de la main d'œuvre dans la commune d'Anivorano-Est.

D'autre part, à chaque campagne de récolte d'un produit, les producteurs versent une **cotisation** à l'OP. Cette cotisation correspond à une quantité de produit fixée préalablement par les membres de l'OP. Par

exemple, en 2010, lors de la campagne litchi, tous les membres de l'OP FITAMA ont cotisés l'équivalent monétaire de 2 paniers de litchi par ménage.

Afin de bénéficier du même prix de vente, la commercialisation des produits au CAM se fait au même moment par l'ensemble des membres. En effet, comme nous l'explique Jean-Paul, « Vendre au même prix est une volonté du groupement. C'est plus pour le geste et de garder les membres soudés. » De ce fait, une conscience collective est conservée même lors de la phase de commercialisation.

Grâce à une gestion optimale des activités du groupement, chaque membre nécessiteux peut bénéficier de crédits pour démarrer une des cultures de l'OP. Cette somme est un **crédit sans intérêt** officialisé sous forme de procès-verbal qui permet de couvrir le manque de liquidités lors des étapes de préparation des cultures. Marcel RAZANAKOTO explique « Cela nous permet d'éviter de contracter des avances auprès d'autres personnes. Car lorsqu'on contracte ces avances, on se retrouve en situation de dépendance et dans l'obligation de leur vendre les produits à bas prix. »

Par ailleurs, le groupement a choisi d'instaurer une **cotisation sociale** que peut percevoir un membre en situation de difficulté financière. C'est-à-dire lorsqu'il y a un décès ou une naissance, l'OP prélève une somme fixée à 0,5\$ (1 000 Ariary) des caisses de l'OP.



Deuxième partie de la formation : échanges, discussion entre les producteurs puis explications des techniques par le conseiller agricole

## Conclusion

Les producteurs membre de l'OP FITAMA ont donc réussi à s'organiser de façon collective. Cela leur permet de mutualiser leurs besoins et donc les intérêts de chacun à travailler collectivement.

En effet, garantir les intérêts de chacun est un point clé pour assurer un développement pérenne d'une OP. C'est dans ce sens que l'action collective de l'OP FITAMA essaye de satisfaire certains besoins individuels de ses membres.

L'appui du PPRR a permis d'enclencher, de conforter la dynamique du groupement et de leur transmettre des éléments nécessaires pour la suite de leurs activités. De plus, le suivi régulier des techniciens du PPRR leur a permis de prendre confiance dans les activités et le potentiel de leur groupement.